



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E47911

VALABLE JUSQU'AU 21/11/2026

ÉDITÉ LE 24/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/1994

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CUSSET 94 B 27

Siret : 393 772 298 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 18009774

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD BATISSUR - 4951587104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD BATISSUR - 4951587104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : SARL TUILIER

ZA PIERRE GIRAUD
03150 ST LOUP

Téléphone : 04 70 45 04 18

Fax :

Portable : 06 79 54 56 48

Site Internet : <https://tuiliersarl.site-solocal.com/>

E-mail : sarl.tuilier@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

TUILIER HERVE CO-GÉRANT / TUILIER DIDIER CO-GÉRANT

Effectif moyen : 5 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/11/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	22/11/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	22/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	22/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/11/2022
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1